



CHAPTER 13

CAF Hockey

CHAPTER 13 – CAF HOCKEY (MEN’S, WOMEN’S AND SENIOR)

1. TEAM COMPOSITION

- 1.1. A team shall be composed of a minimum of fifteen (15) participants and a maximum of twenty (20) participants. One (1) additional spot may be awarded to teams with a qualified coach to a maximum of twenty-one (21) participants.
- 1.2. All teams must have one (1) fully dressed goalie. In the event of an injury, teams will have fifteen (15) minutes to dress another goalie.
- 1.3. The regional team shall be the team declared champion at the CAF Regional Championship.
- 1.4. The regional representative may augment from another B/W/U within the region who have the approval of their Commanding Officer.
 - a. Women’s hockey: up to five **(5) players**
 - b. Men’s hockey: up to three **(3) players**
 - c. Senior hockey: up to three **(3) players**
- 1.5. Senior Hockey – Age Eligibility
 - a. A player must be forty (40) years of age or older as of first (1st) January of the CAF National Sr. Hockey championship year. The coach or manager may be under forty (40) years of age but in that circumstance shall not play.
 - b. Teams will be allowed five (5) under-age players (forward/defence/goalie) aged 35 years and older. Age of the player as of the first (1st) January of the CAF National Senior’s Hockey Championship year used to determine eligibility.

2. OFFICIAL

- 2.1. The four (4) official system shall be used throughout the entire championship when feasible.
- 2.2. Minor and/or off ice officials will be used as timekeepers and scorekeepers throughout the championship as required by the host base.

3. RULES

- 3.1. Play shall be conducted in accordance with the current **Hockey Canada Junior rules**. The following are the applicable amendments to the Hockey Canada Junior rules:
 - a. Body checking is not permitted and will be penalized under Hockey Canada rule 7.3 - Body Checking.
 - b. Women and Senior hockey will use rule 6.7 (d) icing
 - c. Men's division will use Hockey Canada rule 6.7 (e) Hybrid Icing rule.

4. SUSPENSIONS

4.1. The minimum suspensions listed below will be applied when the following infractions occur during a Championship:

Rule	Description	Minimum of
2.2c	Ineligible player – team officials	1 st offence - 5 games 2 nd offence - Indefinite
4.8c	Game Misconduct – Last 10 minutes	1 st offence – 1 game 2 nd offence – 2 games 3 rd offence – 4 games
7.1c	Match Penalty – Deliberate attempt to injure or deliberately injures an opponent in any manner	1 st offence – 3 games 2 nd offence – 6 games 3 rd offence – Indefinite
7.5b	Checking from behind (when a major penalty and game misconduct is assessed)	1 st offence – 2 game 2 nd offence – 4 games 3 rd offence – Indefinite
7.7b	Checking to the Head/Head Contact (when a major penalty and game misconduct is assessed)	1 st offence – 1 game 2 nd offence – 2 games 3 rd offence – Indefinite
10.8	Refusing to start play – team officials	Indefinite pending review
Various	Where a Major Penalty and Game Misconduct are assessed for an infraction not listed above including but not limited to: high sticking, slashing, etc.	1 st offence – 2 games 2 nd offence – 4 games 3 rd offence – Indefinite
Fighting		
7.10	Any player assessed a Major Penalty and game misconduct for fighting	1 st offence – 2 games 2 nd offence - 4 games 3 rd offence – Indefinite
7.11	Instigator/Aggressor	1 st offence – 1 game 2 nd offence – 2 games 3 rd offence – Indefinite
7.10e	Third and subsequent player(s) into a fight	1 st offence – 2 games 2 nd offence – 4 games 3 rd offence – Indefinite
7.10e	2 nd Flight, same stoppage of play (3 rd , 4 th , etc.)	1 st offence – 3 games 2 nd offence – 6 games 3 rd offence – Indefinite
10.4	Any player (or team official) identified as the first to leave the player's or penalty bench during a fight	1 st offence – 5 games 2 nd offence – Indefinite
10.4	Any player identified leaving the player's or penalty bench during a fight	1 st offence – 7 games 2 nd offence – Indefinite
10.4	Any coach whose player leaves the player's / penalty bench, but not identified as the first player to leave the player's / penalty bench during an on-ice altercation	1 st offence – 1 game 2 nd offence – 2 games 3 rd offence – Indefinite
Pre/Post Game Altercations		
4.1a	Any team involved in a pre/post game brawl	Indefinite pending review
4.1a	Any player or team official involved where a Major Penalty and/or a Game Misconduct penalties are assessed	Indefinite pending review
Maltreatment		
11.2e	Game Misconduct – Verbal abuse of an official	1 st offence – 2 games 2 nd offence – 4 games 3 rd offence – Indefinite
11.2f	Gross Misconduct – Travesty of the Game	1 st offence – 2 games 2 nd offence – 4 games 3 rd offence – indefinite
11.4	Gross Misconduct – Discrimination	Indefinite pending review
11.5	Game Misconduct / Match Penalty – Physical harassment of officials	Indefinite pending review

4.2. Reference [Chapter 5 – Suspensions](#), for infractions that may be applied to any sport.

5. CHAMPIONSHIP FORMAT

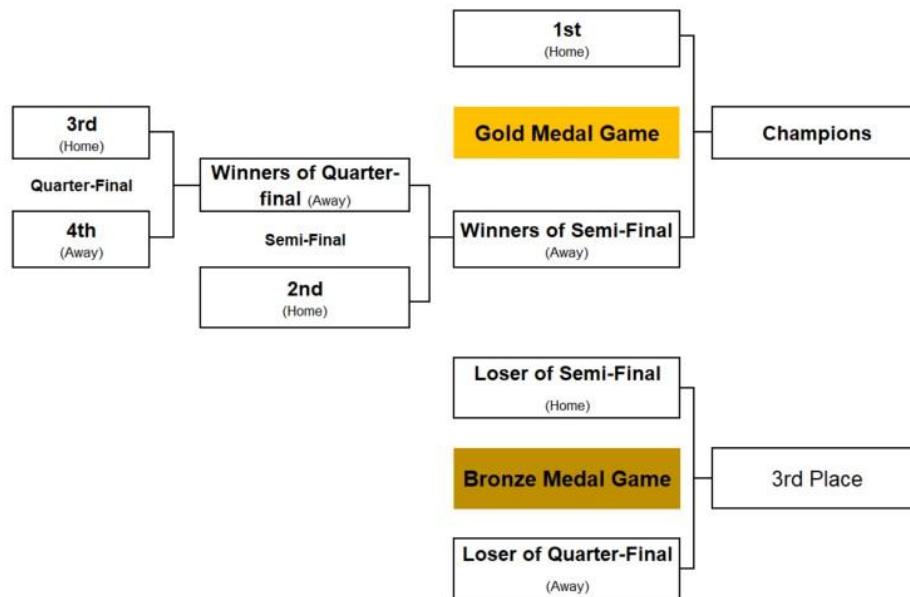
- 5.1. All games will be three (3) stop time periods with ice resurfacing between periods.
 - a. Men – 3 x 20-minute periods.
 - b. Women and Senior – 3 x 15-minute periods.
- 5.2. Teams will be permitted one (1) x 30 second time-out per game.
- 5.3. There will be a twelve (12) minute warm-up prior to each game. At the 2:00 mark of the warm-up, the horn will sound and teams have 2:00 to collect all pucks and vacate the ice. Should any pucks or players remain on the ice at 0:00, the responsible team will receive a minor penalty for Delay of Game.
- 5.4. The CAF Championship shall be conducted as a single round-robin tournament, followed by the CAF Hockey playoff format (6.1). Points will be awarded as follows during round-robin play;
 - a. Two (2) points for a win (regulation or overtime/shootout);
 - b. One (1) point for overtime/shootout loss; and
 - c. Zero (0) points for a regulation loss.
- 5.5. Should a tie exist following regulation time in round robin play, an overtime/shootout shall be conducted immediately following the game to determine the winner of the game. Points shall be awarded as per [para 5.4](#).
- 5.6. The overtime shall be conducted as follows;
 - a. Teams will remain at the same end and play a five (5) minute sudden victory overtime period (3 on 3 plus goalies – no flood);
 - b. If the game is still tied following the overtime period, a shootout shall be conducted as follows;
 - The teams shall identify three (3) players in full game uniform to the referee in the order that they shall shoot and;
 - The players will take alternating shots at the opposing goalkeeper, one (1) shot by each player to a total of three (3) shots for each teams; and
 - If a tie still remains after the first three (3) shooters, a sudden victory will occur. All players on the roster/eligibility list (excluding goalies) must shoot before the original three-shooters/any player can shoot for a second time.
- 5.7. Ties in the playoff round will be broken as follows:
 - a. Teams will be given a two (2) minute break, remain at the same end, and play a ten (10) minute sudden victory overtime period (5 on 5 plus goalies – no flood);
 - b. If a tie remains, the ice will be cleaned, teams will change ends and a 20 min (Men) or 15 min (Sr and Women) sudden victory overtime period will be played; and
 - c. If a tie still remains, item [5.7.b](#) format will continue until a goal is scored.

5.8. This paragraph relates to the use of “continuous run time” for the CAF National Hockey Championships where:

- a. Should the goal difference between teams be of seven (7) goals or more in the third period in any tournament game, the remainder of that game shall be played as “continuous run time”. Play will not return to “stop time” should the score differential again become six (6) goals or less;
 - “Continuous run time” will commence on the ensuing face-off following the scoring of the goal which created a seven (7) goal differential;
- b. During continuous run time, minor penalties will be three (3) minutes, and major penalties will be seven (7) minutes in duration.
 - Time penalties will start when play resumes and if a penalty ends during a stoppage of play, the penalized player cannot return to the ice until play resumes;
 - Any player serving a penalty which was assessed during “stop time” and would continue serving the penalty after the stoppage where the differential of seven (7) goals or more shall not have any additional time added to the penalty time; and
 - In the event a player is serving a double minor at the time the seven (7) goal differential is reached, the first minor penalty will be cancelled by the scoring of the goal, the second minor shall be served as a three (3) minute penalty.

6. CAF HOCKEY CHAMPIONSHIP FORMAT

- 6.1. Upon completion of the round-robin, the below diagram depicts the playoffs format that will be followed at the National championship.



7. TIE-BREAKING PROCEDURES

- 7.1. Ties in the final round robin standing that affect advancement to the playoffs shall be broken as follows:
- If two (2) teams are tied, the winner of the game played between the two (2) teams during the round-robin play, including the results from a shoot-out, shall advance to and/or be awarded the higher position, among the tied teams, in the playoff round;
 - If three (3) or more teams are tied, the team with the best win/loss record, in the round-robin games played between the tied teams, including the results from a shootout, shall advance to and/or be awarded the higher position, among the tied teams, in the playoff round;
 - If a tie remains, each team's total goals scored in the round robin games between the concerned tied teams shall be divided by their total goals against, excluding goals scored or surrendered during shootouts. The team with the highest quotient shall be awarded the higher position, among the tied teams.
 - If a tie still remains, each team's total goals scored shall be divided by total goals against during the entire round-robin tournament, excluding goals scored or surrendered during shootouts. The team with the highest quotient shall be awarded the higher position, among the tied teams.

8. EQUIPMENT

8.1. The official pucks of the championship shall be the Inglasco and Viceroy.

8.2. All members must wear the following mandatory equipment listed in the table below:

MANDATORY	RECOMMENDED
<u>Players</u>	
<ul style="list-style-type: none">▪ CSA approved helmet and full-face protector (sticker must be present) which must be attached properly and <u>not</u> altered in anyway;▪ Skates;▪ Elbow pads;▪ Shin guards;▪ Padded hockey pants;▪ Hockey gloves;▪ Shoulder pads;▪ Protective athletic cup; and▪ BNQ throat protector.	<ul style="list-style-type: none">▪ Mouth guard
<u>Goalkeepers</u>	
<ul style="list-style-type: none">▪ CSA approved mask and cage (sticker must be present) with attached plastic throat guard. Goalkeeper 'cat's eye' masks are <u>not</u> authorized;▪ Chest protector;▪ Arm protector;▪ Elbow protector;▪ Shoulder protector;▪ Protective athletic cup;▪ Goalie leg pads and pants;▪ Goalie gloves;▪ Blocker;▪ Goalie skates; and▪ BNQ approved throat protector	<ul style="list-style-type: none">▪ Mouth guard
<u>Officials</u>	
<ul style="list-style-type: none">▪ CSA approved helmet with a minimum half visor;▪ BNQ certified neck guards; and▪ Skates	<ul style="list-style-type: none">▪ Mouth guard; and▪ Protective athletic cup

8.3. Any physical alteration to protective equipment is prohibited.

9. AWARDS

- 9.1. At the end of each National Championship game, the Jury of Appeal will select two (2) game MVP's, one (1) from each team.
- 9.2. The winning team shall be awarded a banner and a trophy. Individual medals shall be presented to the members of the winning, second and third teams.
- 9.3. At the end of the National championship, the Jury of Appeal will select a Tournament MVP.
- 9.4. At the end of the National Championship, each team will select a Team MVP.
- 9.5. At the end of the National Championship, each team will nominate a player that has exhibited the highest level of sportsmanship including ethical & responsible behaviour, fair play, integrity and respect combined with a high standard of playing ability. The Jury of Appeal and/or Chief Official will select the recipient based on the nominations brought forward.
- 9.6. See awards breakdown in the table below;

Awards / Recognition	Quantity	Nationals	Regionals
Trophy	1	✓	TBD by regional constitution
Championship Banner	1	✓	TBD by regional constitution
Gold Medals	21	✓	✓
Silver Medals	21	✓	✓
Bronze Medals	21	✓	✓
Tournament MVP	1	✓	✓
Team MVP	4	✓	n/a
Game MVP	2 / game	✓	TBD by regional constitution
Sportsmanship	1	✓	TBD by regional constitution
Officials	10	✓	TBD by regional constitution
Trainers	3	✓	TBD by regional constitution
Jury of Appeal	3	✓	TBD by regional constitution
VIP's / Patrons	1	✓	TBD by regional constitution



CHAPITRE 13

Hockey FAC

CHAPITRE 13 – HOCKEY DES FAC (MASCULIN, FÉMININ et SENIOR)

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 1.1. Une équipe est composée d'un minimum de quinze (15) participantes ou participants et d'un maximum de vingt (20). Une (1) place supplémentaire peut être accordée aux équipes dirigées par une entraîneuse qualifiée ou un entraîneur qualifié. Les équipes peuvent ainsi compter un maximum de 21 participantes ou participants.
- 1.2. Toutes les équipes doivent avoir une gardienne ou un gardien de but portant l'uniforme au complet. Dans le cas d'une blessure, l'équipe disposera de quinze (15) minutes pour qu'une autre gardienne ou un autre gardien de but revête l'uniforme.
- 1.3. L'équipe régionale est déclarée championne lors des championnats régionaux des FAC.
- 1.4. L'équipe représentant la région peut inviter des joueuses ou des joueurs d'une autre base, escadre ou unité de la région à se joindre à elle, pourvu que ces joueuses et joueurs aient obtenu l'approbation de leur commandante ou commandant.
 - a. Hockey féminin : jusqu'à cinq **(5) joueuses**
 - b. Hockey masculin : jusqu'à trois **(3) joueurs**
 - c. Hockey senior : jusqu'à trois **(3) joueuses ou joueurs**
- 1.5. Hockey senior – âge d'admissibilité
 - a. Les joueuses ou joueurs doivent être âgés de quarante (40) ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année du Championnat national de hockey senior des FAC. Les entraîneuses ou entraîneurs et les gérantes ou gérants peuvent être âgés de moins de 40 ans, pourvu qu'elles ou ils ne soient pas des joueuses ou joueurs.
 - b. De plus, chaque équipe peut être composée de cinq (5) joueuses ou joueurs (attaque/défense/gardienne ou gardien de but) plus jeunes, soit de 35 ans ou plus. Dans les deux cas, l'admissibilité des joueuses et joueurs est fonction de leur âge au 1^{er} janvier de l'année du Championnat national de hockey senior des FAC.

2. OFFICIELLES ET OFFICIELS

- 2.1. Le système d'arbitrage à quatre (4) officielles ou officiels se poursuivra pendant toute la durée du championnat, dans la mesure du possible.
- 2.2. Les officielles ou officiels mineurs et/ou hors glace agiront en qualité de marqueurs et de chronomètres pendant toute la durée du championnat, tel qu'exigé par la base hôte.

3. RÈGLES GÉNÉRALES

- 3.1 Le jeu se déroule conformément aux **règles actuelles de Hockey Canada Junior**. Voici les modifications applicables aux règles de Hockey Canada Junior :
 - a. Les mises en échec corporelles sont interdites et seront pénalisées en vertu de la règle 7.3 – Mise en échec corporelle de Hockey Canada.
 - b. Le hockey féminin et le hockey senior utiliseront la règle 6.7 (d) – Dégagement
 - c. La division masculine utilisera la règle 6.7 (e) – Règle sur les dégagements hybrides de Hockey Canada.

4. SUSPENSIONS

4.1. Durant le championnat, les suspensions minimales énumérées ci-dessous s'appliquent lorsque surviennent les infractions suivantes :

Règle	Description	Suspension minimale
2.2c	Joueuse ou joueur inadmissible – officielles et officiels d'une équipe	1 ^{re} infraction – 5 matchs 2 ^e infraction – indéfinie
4.8c	Extrême inconduite – 10 dernières minutes	1 ^{re} infraction – 1 match 2 ^e infraction – 2 matchs 3 ^e infraction – 4 matchs
7.1c	Punition de match – tentative délibérée de blesser ou blessure délibérée envers une ou un adversaire	1 ^{re} infraction – 3 matchs 2 ^e infraction – 6 matchs 3 ^e infraction – indéfinie
7.5b	Mise en échec par-derrière (quand une punition majeure et une punition d'extrême inconduite sont imposées)	1 ^{re} infraction – 2 matchs 2 ^e infraction – 4 matchs 3 ^e infraction – indéfinie
7.7b	Coup porté à la tête (quand une punition majeure et une punition d'extrême inconduite sont imposées)	1 ^{re} infraction – 1 match 2 ^e infraction – 2 matchs 3 ^e infraction – indéfinie
10.8	Refus de se mettre au jeu – officielles ou officiels d'une équipe	Indéfinie – dans l'attente d'un examen
Divers	Lorsqu'une punition majeure et une punition d'extrême inconduite sont imposées à la suite d'une infraction qui n'apparaît pas dans la liste ci-dessus, notamment bâton élevé, cinglage, etc.	1 ^{re} infraction – 2 match 2 ^e infraction – 4 matchs 3 ^e infraction – indéfinie
Bataille		
7.10	Toute joueuse ou tout joueur qui se bat écoperait d'une punition majeure pour extrême inconduite	1 ^{re} infraction – 2 matchs 2 ^e infraction – 4 matchs 3 ^e infraction – indéfinie
7.11	Instigatrice ou instigateur/agresseuse ou agresseur	1 ^{re} infraction – 1 match 2 ^e infraction – 2 matchs 3 ^e infraction – indéfinie
7.10e	Troisième joueuse ou joueur et joueuses ou joueurs suivant(es) à se lancer dans la mêlée	1 ^{re} infraction – 2 matchs 2 ^e infraction – 4 matchs 3 ^e infraction – indéfinie
7.10e	2 ^e bataille, même arrêt du jeu (3 ^e , 4 ^e , etc.)	1 ^{re} infraction – 3 matchs 2 ^e infraction – 6 matchs 3 ^e infraction – indéfinie
10.4	Toute joueuse ou tout joueur (ou entraîneuse/entraîneur) reconnu(e) comme étant la première ou le premier à quitter le banc des joueurs ou des punitions pendant une bataille	1 ^{re} infraction – 5 matchs 2 ^e infraction – indéfinie
10.4	Toute joueuse ou tout joueur reconnu(e) comme ayant quitté le banc des joueurs ou des punitions pendant une bataille	1 ^{re} infraction – 7 matchs 2 ^e infraction – indéfinie
10.4	L'entraîneuse ou l'entraîneur de l'équipe dont la joueuse ou le joueur quitte le banc des joueurs ou des punitions, mais qui n'est pas reconnu(e) comme étant la première ou le premier à le faire durant une bataille sur la patinoire	1 ^{re} infraction – 1 match 2 ^e infraction – 2 matchs 3 ^e infraction – indéfinie
Altercations avant ou après un match		
4.1a	Toute équipe impliquée dans une bataille avant ou après un match	Indéfinie – dans l'attente d'un examen
4.1a	Toute joueuse ou tout joueur ou officielle ou officiel de l'équipe en cause dans une altercation quand une punition majeure et une punition d'extrême inconduite sont imposées	Indéfinie – dans l'attente d'un examen
Maltraitance		

11.2e	Extrême inconduite – abus verbal envers une officielle ou un officiel	1 ^{re} infraction – 2 matchs 2 ^e infraction – 4 matchs 3 ^e infraction – indéfinie
11.2f	Inconduite grossière – tourner le match en dérision	1 ^{re} infraction – 2 matchs 2 ^e infraction – 4 matchs 3 ^e infraction – indéfinie
11.4	Inconduite grossière –Discrimination	Indéfinie – dans l'attente d'un examen
11.5	Extrême inconduite/punition d'extrême inconduite – harcèlement physique d'une officielle ou d'un officiel	Indéfinie – dans l'attente d'un examen

Se reporter au [Chapitre 5 – Suspensions](#), pour les infractions qui peuvent s'appliquer à n'importe quel sport.

5. TYPE DE CHAMPIONNAT

- 5.1. Tous les matchs comprennent trois (3) périodes à temps arrêté avec remise en état de la glace entre les périodes.
 - a. Masculin – 3 périodes de 20 min
 - b. Féminin et senior – 3 périodes de 15 min
- 5.2. Les équipes ont droit à un (1) temps d'arrêt de trente (30) secondes par match.
- 5.3. Une période d'échauffement de douze (12) minutes est prévue avant chaque match. À deux (2) minutes de l'échauffement, le signal retentira et les équipes auront deux (2) minutes pour ramasser toutes les rondelles et quitter la glace. Si des rondelles ou des joueuses ou joueurs sont encore sur la glace à zéro (0) minute, l'équipe responsable recevra une pénalité mineure pour avoir retardé le match.
- 5.4. Le championnat des FAC prend la forme d'un tournoi à la ronde, suivi d'éliminatoires de format du hockey des FAC (6.1). Les points sont attribués comme suit durant le tournoi à la ronde :
 - a. deux (2) points pour une victoire (temps réglementaire ou prolongation/tir de barrage);
 - b. un (1) point pour une défaite en prolongation/tir de barrage;
 - c. zéro (0) pour une défaite en temps réglementaire.
- 5.5. Si l'égalité persiste à la fin de la période réglementaire du tournoi à la ronde, une période de prolongation/un tir de barrage est prévu immédiatement après le match pour déterminer l'équipe gagnante. Les points sont attribués conformément au [paragraphe 5.4](#).
- 5.6. La période de prolongation se déroule ainsi :
 - a. Les équipes demeurent à la même extrémité et jouent une période de prolongation décisive de cinq (5) minutes (3 contre 3 plus les gardiennes ou gardiens de but – aucune remise en état de la glace);
 - b. Si l'égalité persiste après la période de prolongation, les équipes procèdent à un tir de barrage qui se déroule comme suit :
 - Les équipes sélectionnent trois (3) joueuses ou joueurs en uniforme et précisent à l'arbitre l'ordre dans lequel elles ou ils effectueront les tirs;
 - Les joueuses ou joueurs tirent en alternance au but de l'adversaire à raison d'un (1) tir par joueuse ou joueur jusqu'à ce que chaque équipe ait effectué trois (3) tirs au but;
 - Si l'égalité persiste après que les trois (3) premières joueuses ou les trois premiers joueurs de chaque équipe ont effectué un tir, l'équipe dont la joueuse ou le joueur compte un but sera déclarée gagnante. Toutes les joueuses ou tous les joueurs sur la liste/liste d'admissibilité (à l'exception des gardiennes et gardiens de but) doivent effectuer un tir avant que les trois (3) joueuses ou joueurs initiaux/toute joueuse ou tout joueur puissent procéder à un second tir.

5.7 Durant les éliminatoires, les équipes sont départagées ainsi :

- a. Les équipes disposeront d'une pause de deux (2) minutes, demeurent à la même extrémité et jouent une période de prolongation décisive de dix (10) minutes (5 contre 5 plus les gardiennes ou gardiens de but – aucune remise en état de la glace);
- b. Si l'égalité persiste, la glace est remise en état et les équipes changent d'extrémité et jouent une période de prolongation décisive de 20 minutes (masculin) ou de 15 minutes (senior et féminin).
- c. Si l'égalité persiste toujours, la méthode indiquée à 5.7.b est reprise jusqu'à ce qu'un but soit compté.

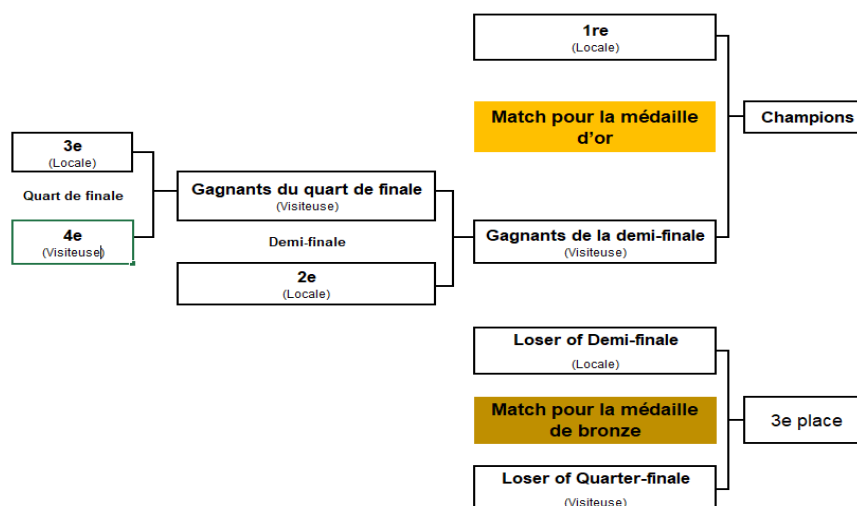
5.8 Le présent paragraphe concerne l'utilisation du « temps de jeu continu » lors des championnats nationaux de hockey des FAC, dans les cas suivants :

- a. S'il existe un écart de sept (7) buts ou plus à la troisième période lors d'un match du tournoi, le reste de ce match se poursuivra « à temps continu ». Le jeu ne reviendra pas au « temps arrêté » si l'écart redevient de six (6) buts ou moins;
 - Le « temps continu » débute lors de la mise au jeu après qu'un but a été compté, entraînant ainsi un écart de sept (7) buts;
- b. Lorsque le match se déroule « à temps continu », les punitions mineures sont de trois (3) minutes et les punitions majeures, de sept (7) minutes
 - Les punitions débutent dès la mise au jeu, et si une punition prend fin durant un arrêt du jeu, la joueuse ou le joueur en pénalité ne peut pas retourner au jeu avant que le match ne reprenne;
 - Lorsqu'une joueuse ou un joueur écope d'une punition quand le match se déroule « à temps arrêté » et que la punition se poursuit après l'arrêt du jeu, dans le cas d'un écart de sept (7) buts ou plus, aucun temps supplémentaire n'est ajouté à la durée de la punition;

Lorsqu'une joueuse ou un joueur purge une punition mineure double au moment où l'écart est de sept (7) buts, la première punition mineure sera annulée parce qu'un but a été marqué, la seconde punition mineure est de trois (3) minutes.

6. FORMAT DU CHAMPIONNAT DE HOCKEY DES FAC

6.1 Le diagramme ci-dessous illustre le format des éliminatoires, à l'issue du tournoi à la ronde, qui précédera le championnat national.



7. PROCÉDURE DE BRIS D'ÉGALITÉ

7.1 En cas d'égalité au classement final du tournoi à la ronde, les équipes qui passent aux éliminatoires sont déterminées ainsi :

- a. Si deux (2) équipes sont à égalité, l'équipe qui a vaincu l'autre lors du tournoi à la ronde, y compris les résultats du tir de barrage, passe aux éliminatoires et/ou se glisse devant ses concurrentes au classement des éliminatoires;
- b. Si trois (3) équipes ou plus se trouvent à égalité, l'équipe avec la meilleure fiche victoires/défaites, y compris les résultats du tir de barrage, face aux autres équipes lors du tournoi à la ronde passe aux éliminatoires et/ou se glisse devant ses concurrentes au classement des éliminatoires;
- c. Si l'égalité persiste, le nombre total de buts marqués par chaque équipe à égalité lors du tournoi à la ronde est divisé par le nombre total de buts accordés, à l'exception des buts comptés ou accordés au cours des tirs de barrage. L'équipe qui obtient le quotient le plus élevé se classe devant l'équipe concurrente qui se trouvait à égalité;
- d. Si l'égalité persiste, le nombre total de buts marqués par chaque équipe est divisé par le nombre total de buts accordés lors du tournoi à la ronde, à l'exception des buts comptés ou accordés au cours des tirs de barrage. L'équipe qui obtient le quotient le plus élevé se glisse devant l'équipe concurrente qui se trouvait à égalité.

8. ÉQUIPEMENT

8.1 Les marques de rondelles officielles utilisées pour le championnat sont Inglasco et Viceroy.

8.2 Les joueuses et joueurs doivent porter l'équipement obligatoire précisé dans le tableau ci-dessous.

OBLIGATOIRE	RECOMMANDÉ
<u>Joueuses et joueurs</u>	
<ul style="list-style-type: none"> casque de hockey homologué CSA -auquel est fixée adéquatement une grille protectrice intégrale (avec étiquette visible) et <u>non</u> modifiée patins coudières protège-tibias culotte de hockey rembourrée gants de hockey épaulières coquille protège-gorge approuvé par le BNQ 	<ul style="list-style-type: none"> protecteur buccal
<u>Gardiennes et gardiens de but</u>	
<ul style="list-style-type: none"> masque homologué CSA (avec étiquette visible) auquel est fixé un protège-gorge en plastique. Les masques œil de chat ne sont <u>pas</u> approuvés. plastron brassards coudières épaulières coquille culotte et jambières de gardien de but gants de gardien de but gant bloqueur patins de gardien de but protège-gorge homologué BNQ 	<ul style="list-style-type: none"> protecteur buccal
<u>Officielles et officiels</u>	
<ul style="list-style-type: none"> casque homologué CSA et au moins une demi-visière protège-cou homologué BNQ patins 	<ul style="list-style-type: none"> protecteur buccal coquille

8.3 Toute modification d'ordre physique à l'équipement de protection est interdite.

9. RÉCOMPENSES

- 9.1 À la fin de chaque match du championnat national, les membres du jury d'appel sélectionnent les deux (2) Joueuses les plus utiles ou les Joueurs les plus utiles de l'équipe, soit une joueuse ou un joueur de chaque équipe.
- 9.2 L'équipe gagnante reçoit une bannière et un trophée. Des médailles individuelles sont remises aux membres de l'équipe gagnante et aux membres de l'équipe qui finit deuxième et troisième.
- 9.3 À la fin du championnat national, les membres du jury d'appel choisissent la Joueuse la plus utile ou le Joueur le plus utile du tournoi.
- 9.4 À la fin du championnat national, chaque équipe choisit la Joueuse la plus utile ou le Joueur le plus utile de l'équipe.
- 9.5 À la fin du championnat national, chaque équipe soumet la candidature d'une joueuse ou d'un joueur qui a fait preuve d'un esprit sportif exceptionnel, y compris d'un comportement responsable et conforme à l'éthique, de franc-jeu, d'intégrité et de respect combinés à des aptitudes athlétiques remarquables. Le jury d'appel et/ou l'officielle ou l'officiel en chef choisit la ou le récipiendaire selon les candidatures reçues.

Voici le tableau des récompenses :

<u>Récompense/ reconnaissance</u>	<u>Nombre</u>	<u>Championnat national</u>	<u>Championnat régional</u>
Trophée	1	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Bannière du championnat	1	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Médailles d'or	21	✓	✓
Médailles d'argent	21	✓	✓
Médailles de bronze	21		✓
JPU du tournoi	1	✓	✓
JPU de l'équipe	4	✓	S.O.
JPU du match	2 par match	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Prix de l'esprit sportif	1	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Officielles et officiels	10	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Soigneuses et soigneurs	3	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Membres du jury d'appel	3	✓	À confirmer selon la Constitution régionale
Invités de marque/ Présidentes et présidents d'honneur	1	✓	À confirmer selon la Constitution régionale